

M. Howard: L'honorable représentant ne devrait pas s'étonner que j'aie été surpris de l'apprendre, car lorsque le président du Conseil privé a expliqué ce crédit au comité, il a dit qu'il servirait à payer les allocations familiales pendant cette période d'un an. C'est ce qui m'a étonné. Je savais que des versements étaient prévus dans les crédits de l'Immigration pour les immigrants au Canada, mais je croyais qu'ils s'élevaient à environ \$3; du moins il en allait ainsi autrefois. De toute façon qu'il s'agisse d'allocations familiales ou d'aide à la famille, quelle qu'en soit la désignation, tant avec le gouvernement actuel qu'avec les gouvernements qui l'ont précédé, faut-il s'étonner de ne pas savoir ce qui se passe, si l'on songe au mystère dont s'entourent aujourd'hui les gouvernements?

M. Martin (Timmins): Monsieur le président, j'aimerais étaler au grand jour une question à laquelle je tâche depuis cinq ans d'obtenir une réponse satisfaisante dans les coulisses. Je réussirai peut-être à obtenir publiquement une réponse qu'on n'a jamais pu me fournir en particulier. Il s'agit d'un homme qui, de fait, a servi dans l'Armée canadienne, puisqu'il a combattu dans la brigade polonaise qui faisait partie de la troisième division canadienne. Il avait été interné par les fascistes et les communistes.

Il a passé un certain temps dans un camp de concentration fasciste et cinq ans en Sibérie dans un camp de concentration communiste. Il est revenu en Pologne et, depuis six ou sept ans, il essaie d'entrer au Canada.

D'après ce que j'ai pu apprendre, la seule raison qui l'empêche d'être reçu ici, c'est qu'il a une belle-sœur, qu'il n'a jamais vue de sa vie, qui a une réputation communiste bien établie à Timmins. Je demande au ministre ou au service responsable si c'est là une suffisante raison d'empêcher cet homme-là de venir au Canada, ou bien s'il y a d'autres raisons. De prime abord je dirais que la présence au Canada de gens qui ont passé un certain temps dans un camp de concentration communiste pourrait avoir sur quelques communistes canadiens une excellente influence. Le ministre peut-il donner une raison valable pour expliquer l'interdiction à cet homme-là d'entrer au Canada. Je ne doute pas que l'ancien ministre soit bien au courant de ce cas, car j'en ai déjà parlé avec lui, comme je l'avais d'ailleurs fait avec ses prédécesseurs. Y a-t-il, je me le demande, une raison valable pour interdire en permanence à cet homme l'entrée au Canada?

L'hon. M. Favreau: Si on me le permet, en ma qualité d'ancien ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, ce dont je suis très fier, j'aimerais signaler que la question soulevée par l'honorable représentant a, selon moi,

[L'hon. M. Pickersgill.]

beaucoup d'importance aujourd'hui. Je sais que le ministère actuel partage ce point de vue. J'espère que l'honorable représentant me croira sur parole si je dis qu'elle fait l'objet d'un examen attentif.

M. Peters: J'aimerais poser une question au gouvernement au sujet de ce poste. Je constate qu'on a affecté un quart de million de dollars pour le transport. Je connais une famille qui désire retourner en Tchécoslovaquie, son pays d'origine je crois. Le mari a travaillé ici quelque temps, puis à la suite d'un accident dans une mine, il n'a pu trouver d'emploi stable. La municipalité lui verse une allocation de bien-être social, mais cette famille semble incapable de subvenir à ses besoins. Elle a de la difficulté à acquitter des frais médicaux et désire retourner dans son pays d'origine. Je me demande si un article de la loi permet le paiement des frais de voyage des familles qui veulent être rapatriées. Elles seront heureuses de quitter le Canada.

L'hon. M. McIlraith: Je crois bien qu'il n'y a pas de disposition législative pour les dépenses de ce genre, mais je n'en suis pas tout à fait sûr. Je préférerais signaler la chose au ministre quand il reviendra, que de vous donner une réponse douteuse.

(Le crédit est adopté.)

Direction des affaires indiennes—

Crédit 50e. Agences indiennes—Construction ou acquisition de bâtiments, d'ouvrages, de terrains et de matériel, y compris les dépenses relatives à des ouvrages situés sur des terrains autres que ceux du gouvernement fédéral, \$43,000.

M. Howard: Je profite de cette occasion pour formuler quelques observations générales sur la direction des affaires indiennes, sa structure et son organisation. Pendant dix ans, la direction des affaires indiennes a eu à sa tête un certain colonel Jones. Je ne voudrais pour rien au monde parler avec irrévérence du colonel Jones lui-même, mais je suis sûr que les idées et les attitudes d'un colonel à l'égard de la marche à suivre et de la discipline venaient en droite ligne de ses antécédents militaires et ont été transplantées à la direction sans aucune adaptation. Malheureusement, tout ce que la direction entreprenait était entaché d'intransigeance et de rigueur.

Permettez-moi de vous donner un exemple. Il y a une couple d'années, la Direction des affaires indiennes a mis au point un programme d'habitations pour les Indiens; le programme prévoyait quatre méthodes auxquelles les Indiens pouvaient recourir en vue de se construire une maison. J'ai téléphoné à un fonctionnaire du ministère pour lui demander un exemplaire de la plaquette publiée à cet égard. On en a distribué de nombreux exemplaires au sein des organismes et des